



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circular administrative  
CACE/456**

Le 28 août 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet:** Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre), Genève, 10 et 11 novembre 2008

## **1 Introduction**

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 10 et 11 novembre 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D (voir les Lettres circulaires [5/LCCE/7](#) et [5/LCCE/8](#)).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés à la réunion (distribution des documents, etc.) seront situés à proximité de la salle de réunion. L'enregistrement des délégués commencera à 8 h 30 **dans le bâtiment Montbrillant uniquement (tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant)** le jour de l'ouverture. La séance d'ouverture débutera à 10 h 00.

## **2 Programme de la réunion**

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 est reproduit dans l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-5.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 5 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG05/fr>

### **2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)**

Aucun projet de Recommandation n'est proposé pour adoption par la Commission d'études à sa réunion, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)**

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

## **2.3 Décision concernant la procédure d'approbation**

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire adopter chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

## **3 Contributions**

Les participants sont invités à fournir des contributions pour donner suite aux travaux de la Commission d'études 5. Ces contributions seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et publiées à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg5/en> (voir "contributions"). Un nombre limité de versions papier seront disponibles à la réunion. **La date limite de soumission des contributions est le lundi 3 novembre 2008 à 16 heures UTC.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse:

[rsg5@itu.int](mailto:rsg5@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 5 dont vous trouverez les adresses sur le site:

[http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty\\_code=5](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=5)

## 4 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

## 5 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

## Annexes: 3

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe 1**

### **Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications**

(Genève, 10-11 novembre 2008)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Approbation du compte rendu de la réunion précédente ([Document 5/43\(Rév.1\)](#))
- 5** Structure des Groupes de travail
- 6** Désignation des Présidents des Groupes de travail
- 7** Examen des résultats des Groupes de travail
  - 7.1** Groupe de travail 5A
  - 7.2** Groupe de travail 5B
  - 7.3** Groupe de travail 5C
  - 7.4** Groupe de travail 5D
- 8** Statuts des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
  - 8.1** Attribution des Questions aux Groupes de travail
  - 8.2** Attribution des Recommandations, Rapports et Résolutions aux Groupes de travail
- 9** Examen d'éventuelles autres contributions
- 10** Liaison avec d'autres Commissions d'études, CCV ou organisations internationales
- 11** Calendrier des réunions
- 12** Divers

**A. HASHIMOTO**  
Président de la Commission d'études 5  
des radiocommunications

## Annexe 2

### **Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 5 pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis**

#### **Groupe de travail 5A**

- Systèmes de transport intelligents (ITS) - Avant-projet de nouvelle Recommandation - Systèmes de radiocommunication ITS intégrés en ondes millimétriques  
([Annexe 4](#) du [Document 5A/45](#))
- Systèmes de transport intelligents (ITS) - Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de nouveau Rapport UIT-R M.[5A/ITS-MM] - Systèmes de radiocommunication ITS intégrés en ondes millimétriques ([Annexe 5](#) du [Document 5A/45](#))
- Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1310  
([Annexe 6](#) du [Document 5A/45](#))
- Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[LMS.PPDR.VHF/UHF] - Bandes de fréquences harmonisées pour la protection civile et les opérations de secours en cas de catastrophe dans les gammes entre 380 et 399,9 MHz dans la Région 1 et entre 746 et 806 MHz dans la Région 2 et dans certains pays de la Région 3  
([Annexe 7](#) du [Document 5A/45](#))

#### **Groupe de travail 5B**

- Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1730 - Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiolocalisation dans la bande de fréquences 15,4-17,3 GHz ([Annexe 1](#) du [Document 5B/45](#))
- Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MET-RAD] - Aspects techniques et opérationnels des radars météorologiques au sol ([Annexe 2](#) du [Document 5B/45](#))
- Document de travail en vue de l'élaboration d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[HF-RADAR] - Caractéristiques techniques et opérationnelles des radars océanographiques à ondes décimétriques fonctionnant dans des sous-bandes de la gamme de fréquences 3-50 MHz ([Annexe 3](#) du [Document 5B/45](#))

### **Groupe de travail 5C**

- Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1336-2 - Diagrammes de rayonnement de référence des antennes équidirectives, sectorielles et autres antennes des systèmes du type point à multipoint, à utiliser pour les études de partage dans la gamme de fréquences comprise entre 1 GHz et environ 70 GHz (Annexe 2 du [Document 5C/26](#))
- Document de travail en vue de l'élaboration d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R F.758-4 - Considérations relatives à la mise au point de critères de partage ou de compatibilité entre les systèmes hertziens fixes numériques du service fixe et les systèmes d'autres services ainsi que d'autres sources de brouillage (Annexe 3 du [Document 5C/26](#))

### **Groupe de travail 5D**

- Document de travail en vue de l'élaboration d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1580-2 - Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000 (Pièce jointe 6.11 du Document [5D/242](#))
- Document de travail en vue de l'élaboration d'un projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1581-2 - Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000 (Pièce jointe 6.11 du Document [5D/242](#))

### Annex 3 (English only)



**ITU-R Block Meetings**  
Geneva, Switzerland, 24 September – 11 November 2008

## REGISTRATION FORM

<b>WP 4B</b> 24/9-1/10	<b>WP 4C</b> 29/9-8/10	<b>WP 4A</b> 6-15/10	<b>SG 4</b> 16-17/10	<b>WP 6C</b> 20-24/10	<b>WP 6B</b> 23-29/10	<b>WP 6A</b> 24-31/10

<b>WP 5C</b> 27/10-5/11	<b>WP 5A</b> 28/10-6/11	<b>WP 5B</b> 29/10-7/11	<b>SG 6</b> 3-4/11	<b>JTG 5-6</b> 4-10/11	<b>SG 5</b> 10-11/11

Mr. Mrs. Ms. Miss:

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

Accompanied by family member(s):

.....  
*(family name)*

.....  
*(first name)*

### 1. REPRESENTATION

Name of Member State: .....

Head of Delegation

Deputy

Delegate

*(to be completed by representatives of Member States only)*

Name of Sector Member: .....

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

### 2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company: .....

Street Address: .....

City/State/Code/Country: .....

Business tel.: .....

Fax: .....

E-mail: .....

In case of emergency: .....

### 3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting:

Yes

No

Language required:

English

French

Spanish

Arabic

Chinese

Russian

*(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)*

Date: .....

Signature: .....

#### For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau

Place des Nations  
CH-1211 Geneva 20  
Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802  
Telefax: +41 22 730 6600  
Email: linda.kocher@itu.int

